

VAL-D'OISE

2024

DÉCISION MUNICIPALE N° 2024 – 126 En date du 26 décembre 2024

Objet : Société OISE ENVIRONNEMENT TP – marché n°2023LUZ08 – Requalification de la Place de la République – lot n°2 : fourniture et pose d'un kiosque – avenant n°1 – Travaux en plus-value

 ${f Vu}$ le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

 ${f Vu}$ la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

 ${
m Vu}$ la décision municipale n°2024-17 en date du 13 février 2024 portant attribution du marché public n°2023LUZ08 à la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP » pour le lot n°2.

Considérant que pour des raisons de sécurité et pour se conformer à la réglementation une rampe a dû être commandée.

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

<u>Article 1</u> : De signer l'avenant n°1 avec la Société « OISE ENVIRONNEMENT TP », sise 21 chemin des Aigais – BP35 à Brignais (69530), Siret : 40762391700041 pour un montant de 900,00€ HT soit 1080,00€ TTC.

<u>Article 2</u>: De fixer le nouveau montant du marché à 277 200,00€ HT soit 332 640,00€ TTC.

<u>Article 3</u> : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

<u>Article 4</u>: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Maire

Chel MANSOUX

Date de notification:

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 décembre 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 30 décembre 2024

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - ww

REÇU EN PREFECTURE